



CHANTIERS JEUNES 16 / 17 ans REGLEMENT

1/ Age des Candidats - Les candidats éligibles doivent avoir entre 16 et 17 ans révolus à la date du 1^{er} jour du chantier.

2/ Candidature - Elle s'effectue en ligne sur le site de COLL'in Communauté, Le calendrier des dates limites de transmission du dossier de candidature est indiqué sur le site, une transmission du dossier de candidature après cette date, sera traitée en fonction des places disponibles.

3/ Les Candidats retenus seront prévenus par courriel ou tout autre moyen, avant la date de début du chantier

4/ Les candidats retenus seront informés des horaires et des lieux de travail, couvrant l'ensemble du territoire. Ils doivent se rendre sur les lieux par leurs propres moyens

5/ pièces nécessaires à la constitution du dossier :

- 1 copie d'une pièce d'identité au nom du candidat.
- R.I.B, impérativement au nom du jeune, pour le paiement de l'indemnité par virement bancaire
- Copie d'une attestation d'assurance responsabilité civile vie privée ou extrascolaire indiquant le nom et prénom du candidat couvrant la période de chantier.
- 1 attestation de domicile (copie d'une facture au nom du responsable légal)
- 1 autorisation parentale
- Le règlement signé par le jeune et le représentant légal.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit. Ces documents doivent être envoyés au plus tard 10 jours avant la date du début du chantier au service RESSOURCES HUMAINES à l'adresse suivante : rh@collines.org

6/ Toute heure non effectuée n'est pas indemnisée. Les participants sont tenus de respecter les horaires de travail convenus.

7/ Tout manquement au règlement ci-dessus, au règlement de la structure d'accueil ou aux consignes données par le responsable de chantier peut entraîner l'exclusion immédiate du jeune du chantier.

8 /Les candidats sont responsables de leur propre transport pour se rendre sur le lieu du chantier. Tout retard ou absence doit être signalé immédiatement au responsable de chantier.

En signant ce règlement, chaque participant s'engage à le respecter intégralement.

Fait en 3 exemplaires,
A Heyrieux, le 2023

Le jeune participant au chantier,
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le(s) représentant(s) légal(aux) du jeune mineur,
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

René PORRETTA,
Président de COLL'in communauté
Par délégation, B. CHANCRIN, DGS/DRH